

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 04 juillet 2025

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-six juin** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 juin 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Dominique DESFOUR, Thierry ROUX, Clément CAMBIER, Alexandra PIEDRA, Manon REIG

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2025\_97**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU CHATEAU PAMARD ENTRE MME COLL-BUTEL MARIE EDUCATRICE SPECIALISEE ET LA COMMUNE DE SORGUES**

Mme COLL BUTEL Marie, éducatrice spécialisée et membre du conseil d'administration du Centre d'Animation Socio-Educative de la Ville de Sorgues (CASEVS), renouvelle la demande de prêt à la commune de Sorgues en vue de bénéficier gratuitement d'une salle du Château Pamard afin de pérenniser les ateliers de fratrie pour l'année scolaire 2025/2026. Au vu du succès du 1<sup>er</sup> atelier, Mme COLL BUTEL souhaite également développer un 2<sup>ème</sup> atelier nommé « habiletés sociales »

Pour rappel le 1<sup>er</sup> atelier « fratrie » avait pour objectif d'accueillir les frères et sœurs des familles ayant des enfants en situation de handicap. Durant ces ateliers, les enfants ont été amenés à échanger et discuter autour des émotions, de leur vécu par rapport à leurs frères et sœurs en situation de handicap mais également à propos de la relation avec leurs parents.

Par une écoute bienveillante et par le biais de divers outils, les enfants ont partagé leur quotidien et bénéficié d'une sensibilisation au handicap, de réponses et de conseils.

Le 2<sup>ème</sup> atelier « habiletés sociales » a pour objectif de regrouper des enfants en situation de handicap (autiste asperger, troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité et haut potentiel intellectuel) : environ 6 jeunes, âgés de 9 à 16 ans, pour proposer un travail adapté à ces jeunes aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Pour l'animation de ces ateliers, Mme COLL BUTEL sollicite le prêt du château Pamard un samedi tous les 2 mois. Ce prêt couvrira la période de septembre 2025 à juillet 2026 et permettra l'animation de deux ateliers : de 9h 30 à 12h et de 14h à 16h.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement du prêt du château Pamard à Mme COLL BUTEL pour la rentrée scolaire 2025/2026 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée.

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Sur** le rapport présenté par Bernard RIGEADE;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

**Adopté à la majorité**

**2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*